

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130627-2013_B278-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B278

OBJET : Développement économique et emploi - Attribution de subventions au titre de l'année 2013 aux opérateurs oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puycricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron –

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbla, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri –

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Madame Pascale MORBELLI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 27 JUIN 2013

Rapporteur : Francis TAULAN

Thématique : Développement Economique et Emploi – Emploi et Formation

Objet : Attribution de subventions au titre de l'année 2013 aux opérateurs oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de l'insertion professionnelle et de l'emploi.

Au regard des projets proposés, la Communauté du Pays d'Aix souhaite soutenir financièrement 8 associations figurant dans le tableau ci-dessous à hauteur de 134 709,50 €.

Exposé des motifs :

L'action de la C.P.A. dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.), reposant sur une programmation commune bâtie avec les services de l'Etat, de la Région PACA et des Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse, sur les objectifs spécifiques de l'intervention du Fonds Social Européen (F.S.E.).

Cependant, notre action ne peut se réduire à cette programmation commune, qui ne s'adresse qu'aux seuls participants du PLIE. En effet, certaines actions ne pouvant être limitées à ces seuls participants, il apparaît nécessaire que chaque partenaire puisse mobiliser les outils qu'il a construit indépendamment du P.L.I.E.

Ainsi, il vous est proposé de soutenir un plan, dont certaines actions ne feront pas l'objet d'un cofinancement par le F.S.E., mais qui contribuera cependant aux résultats du P.L.I.E.

A ce titre, notre action se décline autour des quatre axes suivants :

- **Axe 1 : Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi**
- **Axe 2 : Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique**
- **Axe 3 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi**
- **Axe 4 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi**

Le projet des associations est détaillé dans les fiches annexées à ce rapport.

Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2013 faisant l'objet du présent rapport

N° GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITEE	SUBV° PROPOSEE PAR LA COMMIS- SION	CONV oui/ non
Axe 1 : Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi							
004	CLUB DES CREATEURS D'ENTREPRISES DES BDR	Forums « création d'entreprise »	0	8 500	5 000	5 000	NON
Axe 4 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi							
367	AVARAP13	Accompagnement des cadres en recherche d'emploi ou en mutation professionnelle	0	27 000	5 000	5 000	NON
858	INITIATIVE EMPLOI CITOYEN	CV Vidéo Coaching	0	31 600	8 000	8 000	NON
520	AIRELLES VIDEO	Handicap Ensemble	20 000	46 000	20 000	20 000	NON
1343	CEIVE	Accompagnement DAPIE	0	26 000	13 000	13 000	NON
1334	SAC ADREP	Action PROJECTIS	0	43 019	21 509,50	21 509,50	NON
985	FRANCE BENEVOLAT	Fonctionnement	2 200	21 300	3 500	2 200	NON

479 (GIP)	MISSION LOCALE DU LUBERON, DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE	Cellule emploi	60 000	203 377	62 277	60 000	OUI
TOTAL					138 286,50	134 709,50	

Visas :

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° 2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil Communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 €;

Vu l'avis de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi du 11 juin 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de subventions aux associations susmentionnées pour un montant total de 134 709,50 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 90-6574 (*service 8*) qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **DIRE** que les subventions supérieures à 10.000 € feront l'objet de deux versements :
 - Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;
 - Le solde, imputé sur le budget 2014, sera quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

N° GU : 2013-004	Axe N° 1	Fiche N°01
CLUB DES CREATEURS D'ENTREPRISES DES BDR (CCE 13) Forums dédiés à la création d'entreprises		

Président	Marielle BONNEIL
Siège	AIX-EN-PROVENCE
Objet statutaire	➤ Aide et assistance à la création d'entreprise et à son développement.
Principales réalisations 2012	➤ Non financé par notre direction en 2012
Objet de la demande de subvention 2013	➤ Il s'agit pour le Club des Créateurs d'Entreprises des Bouches-du-Rhône d'organiser en 2013, 3 forums dédiés à la création d'entreprise (février, juin et octobre 2013) sur le site de la Maison des entreprises au pôle d'Activités d'Aix-en-Provence. ➤ Public visé : créateurs et repreneurs d'entreprises , chefs d'entreprises. ➤ 20 exposants. ➤ Prévision de fréquentation : 300 participants par événement. ➤ Produire un bilan pédagogique inclus au bilan final.
Autres partenaires	AUTOFINANCEMENT
Montant budget	8.500 €
% subvention/budget	58.82 %
Montant demandé	5.000 €
Subvention N-1	Non financé par notre direction en 2012
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Février, Juin et Octobre 2013
Lieu(s) de réalisation	Maison des Entreprises - Pôle d'Activités Aix-en-Provence
Contenus et objectifs de l'action	Forum dédié à la création d'entreprises
Public(s) ciblé(s)	créateurs et repreneurs d'entreprises, chefs d'entreprise
Nombre de participants / exposants	20 exposants
Nombre de spectateurs / visiteurs	300 visiteurs
Durée de l'action	3 x 4 journées
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	3500
Matières et fournitures	3400	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	600	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	5000
Publicité	1260	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaire brut	2700	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	560		
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	8500	TOTAL PRODUITS :	8500

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires
9675	9675

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 3880 € représente 53,88 % du total des produits hors contributions volontaires. Montant demandé / Total des produits : 120

Fait à Aix-en-Provence le 14/07/2012 Cachet de l'Association :

Club des Créateurs d'Entreprises - CCCE
Hôtel des PME - Maison des Entreprises
45 rue Frédéric Joliot
13352 AIX-en-PROVENCE CEDEX 3
Tél. 04 42 63 64 04 - Fax 04 42 63 37 14
Mail : ccce13@wanadoo.fr

N° 2013-00367	Axe N° 4	Fiche N° 02
ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DES RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS (AVARAP 13) Accompagnement des cadres en recherche d'emploi ou en mutation professionnelle		

Président	MOUSNIER Alain
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	➤ Accompagnement des cadres en recherche d'emploi ou d'orientation professionnelle
Principales réalisations 2012	SANS OBJET
Objet de la demande de subvention 2013	L'opérateur s'engage à mettre en œuvre un ensemble d'actions d'accompagnement visant la réinsertion des cadres demandeurs d'emploi du Pays d'Aix, à travers un système de parrainage par des cadres actifs. ➤ Les objectifs pour 2013 sont les suivants : ○ Accompagner environ 100 cadres demandeurs d'emploi. ○ Atteindre un taux de réussite de 65 % (emploi ou orientation). ○ Organiser des samedis de compétences (thème : sujet d'actualité). ○ Formation des parrains et animateurs. ○ Mettre en place des manifestations. ○ Participer aux forums d'emploi. ○ Développer un réseau. ○ Produire un bilan pédagogique inclus au bilan final.
Autres partenaires	Etat, CG 13
Montant budget	27 000 €
% subvention/budget	18.52 %
Montant demandé	5 000 €
Subvention N-1	Sans objet
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

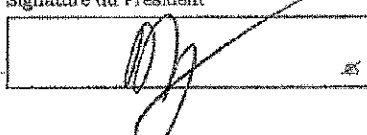
DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Merchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	40,00	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	645,00	Région (e)	CC 13 5000,00
61 - Services extérieurs		Département (s)	
Sous-traitance générale	1500,00	Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	5924,51	Communauté du Pays d'Aix	
Entretien et réparation		Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2013)	
Assurances	270,00	Détail par service	5000,00
Documentation	300,00		
Divers			
62 - Autres Services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1500,00	Aide à l'emploi - CUI	8000,00
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions	1700,00	Fonds Européens	
Frais postaux et de télécommunication	815,00	Emplois Aidés (ex ONAES)	
Services bancaires	120,00	Autres (à détailler)	
Divers	300,00		
63 - Impôts et taxes		78 - Autres produits de gestion courante	
Impôts et taxes sur rémunérations		Cotisations	9000,00
Autres impôts et taxes		Autres (à détailler)	
64 - Charges de personnel		75 - Produits financiers	
Salaires bruts	8000,00	77 - Produits exceptionnels	
Charges sociales	3600,00	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles (2012)	2285,69		
68 - Dotations aux amortissements et provisions			

TOTAL DEPENSES : 27000,00 **TOTAL RECETTES :** 27000,00

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (montants compris) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à MARSEILLE le 18/11/2012

Signature du Président  Cachet de l'Association

AVARAP 13
5 Rue Molère
13001 MARSEILLE
Tél: 04 91 55 66 34

N° 2013-00858	Axe N° 4	Fiche N° 03
INITIATIVE EMPLOI CITOYEN (I.E.C) CV VIDEO COACHING		

Président	SORF Nabil
Siège	Aix en Provence
Objet statutaire	➤ Accompagnement vers l'emploi pour les personnes en difficulté, en facilitant les liens entre les personnes en insertion et les acteurs de l'emploi.
Principales réalisations 2012	SANS OBJET
Objet de la demande de subvention 2013	➤ L'opérateur proposera en 2013 une action de coaching en direction des demandeurs d'emploi puis un travail sur le CV Vidéo. ➤ Des partenariats sont déjà en cours avec des opérateurs de chantiers d'insertion du Pays d'Aix afin d'offrir ce service à leur public en insertion afin d'apporter une plus value dans leur recherche d'emploi. Les objectifs qui lui sont fixés pour 2013 sont les suivants : ○ Aider les candidats à créer des CV vidéo sur format court, pour leur permettre de se présenter et d'attirer la curiosité. ○ Organiser des séances de coaching avant les tournages pour travailler la présentation, le savoir-être et la confiance en soi. ○ Lutter contre les préjugés grâce à un travail vidéo pour assumer ses différences et faciliter la transparence avec les acteurs de l'emploi. ○ Produire un bilan pédagogique inclus au bilan final.
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13, Commune
Montant budget	31.600 €
% subvention/budget	25.32 %
Montant demandé	8.000 €
Subvention N-1	Sans objet
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	09/09/2013
Lieu(x) de réalisation	AIX EN PROVENCE
Contenus et objectifs de l'action	C.U. UNDER COACTING ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI
Public(s) ciblé(s)	de 16 à 50 ANS
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	100 Personnes
Durée de l'action	Sur cinq ans.
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	1700	Ressources propres	0
Achats	300	Vente	
Prestations de services	200	Autres produits	
Matières et fournitures	1000	Cotisations	
Services extérieurs	2450	Subventions demandées :	31600
Locations	1350	Etat (à détailler)	
Entretien	850	A.C.S.E.	2600
Assurances	250	Région (s)	
Autres Services extérieurs	1700	P.A.C.A.	5000
Honoraires	700	Département (s)	
Publicité	500	C.G. 13	5000
Déplacements, missions	500	Commune (s)	
Charges de personnel	25000	Politique de la ville	3000
Salaires bruts	19000	Communauté du Pays d'Aix	8000
Autres charges de personnel	6000	Organismes sociaux (à détailler)	0
Autres frais généraux	750	Fonds Européens	0
		Emplois Aïdés (ex CNASEA)	8000
		Autres recettes attendues (à détailler)	0
TOTAL CHARGES :	31600	TOTAL PRODUITS :	31600

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 8000.€ représente ... 25 ... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence le 12/09/2013 Cachet de l'Association :

INITIATIVE EMPLOI CITOYEN
Le Patio - 1 Place Victor Schoelcher
13090 AIX EN PROVENCE

N° GU : 2013-00520	Axe N° 4	Fiche N°04
AIRELLES VIDEO Handicap Ensemble « Ici et maintenant - Vivre tous ensemble » Initiation informatique et multimédia pour personnes en situation de handicap		

Président	Hélène PIERROT
Siège	AIX EN PROVENCE
Objet statutaire	➤ La communication sociale et l'expression culturelle dans le développement local rural et urbain en partenariat avec les associations et les institutions ➤ La production, réalisation et diffusion de films en collaboration avec des chercheurs, des artistes et des auteurs. ➤ L'animation et la formation audiovisuelle.
Principales réalisations 2012	➤ En 2012, l'association a formé des personnes handicapées à l'audiovisuel et au multimédia sous forme d'atelier collectifs et stages individualisés. ➤ Une personne a été embauchée au sein de l'association en 2012 (une autre embauche prévue en 2013 en partenariat avec Cap Emploi Heda). ➤ 16 personnes ont été accueillies en situation de handicap sur l'action (3 en partenariat avec l'association « Trisomie 21 », 9 en partenariat avec l'association des Familles de Traumatisés Crâniens 13 », 4 en partenariat avec l'association « Handynamic ». ➤ Une expo photo a été réalisée en partenariat avec la CPA et un livre réalisé par un participant à l'action en situation de handicap est en cours d'édition
Objet de la demande de subvention 2013	➤ Sur 2013, Airelles Vidéo souhaite reconduire son action en partenariat avec 10 associations dédiées au handicap et de nombreux partenaires institutionnels et privés. La structure se propose donc de poursuivre la mise en œuvre d'une formation audiovisuelle et multimédia adaptée aux personnes handicapées ayant une carte d'invalidité permettant l'accès au travail. ➤ Contenu de la formation : Selon la motivation et le niveau de chaque participant, chacun pourra choisir le type de logiciel à apprendre : Photoshop, Illustrator, In design, Final Cut pro, ... ○ Nombre de participants en 2013 : 15 à 20 personnes ○ module de 40-50h par personne en présence d'un formateur ○ module de 30-40h par personne sous forme d'un stage de mise en situation ➤ Les objectifs qui lui sont fixés : ○ Mettre en œuvre cette formation pour 15 à 20 participants ○ Produire un bilan pédagogique inclus au bilan final
Autres partenaires	Etat, CG13
Montant budget	46.000 €
% subvention/budget	43.48 %
Montant demandé	20.000 €
Subvention N-1	20.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	15 Jan. 2013
Lieu(x) de réalisation	Maison Le Ligurès
Contenus et objectifs de l'action	Formation
Public(s) ciblé(s)	Personnes handicapées (demandeur d'emploi)
Nombre de participants / exposants	15-20
Nombre de spectateurs / visiteurs	via site 20000
Durée de l'action	1 an (5 modules adaptés / personnalisés)
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les unités d'euros

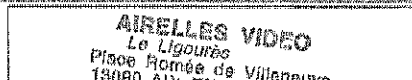
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	6000	Vente	
Prestations de services	2000	Autres produits	6000
Matériaux et fournitures	2000	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	4500	Etat (à détailler) DRAC	3000
Entretien	500	Région (s)	
Assurances	200	Département (s) CG 13	3000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	6000	Communauté du Pays d'Aix	20000
Publicité	300	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1500	ASSO. Fondation	11000
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	14000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	8000	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	1500		
TOTAL CHARGES :	46000	TOTAL PRODUITS :	46000

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	1000	Bénévolat	3000
Mise à disposition (biens & prestations)	2000	Prestations en nature	2000
Personnel bénévole	3000	Dons en nature	1000
Total des contributions volontaires	6000	Total des contributions volontaires	6000

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 30000 € représente 43 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix
Le 27.11.2012

Cachet de l'Association :



Télékin
Maryline

HPB

N° GU : 2013-001343	Axe N° 4	Fiche N°05
COLLECTIF POUR L'ECONOMIQUE ET L'INSERTION VISANT L'EMPLOI CEIVE Action « DAPIE » Dispositif Additionnel Pour l'Insertion et l'Emploi		

Président	Christian BRENET
Siège	MARSEILLE
Objet statutaire	➤ Promouvoir et mettre en œuvre des actions d'insertion sociale et professionnelle visant des publics en difficulté d'insertion et/ou en situation d'exclusion ➤ Actions de formation de conseil et de supervision des professionnels au contact du public visé ➤ Actions de sensibilisation au secteur de l'insertion (échanges, réflexions, études et conseils)
Principales réalisations 2012	SANS OBJET
Objet de la demande de subvention 2013	➤ Sur 2013, CEIVE souhaite étendre son intervention sur le territoire et en partenariat avec la Communauté du Pays d'Aix au bénéfice de 20 participants du PLIE. Cette action est complémentaire au suivi plus « traditionnel » des personnes en difficulté. ➤ Cette action consiste en : ○ Un accompagnement renforcé (10 à 12 entretiens sur 4 mois) ○ Créer un lieu d'écoute et de parole afin de lever un certain nombre de frein à l'élaboration d'un projet professionnel, ○ Créer un espace de soutien et d'aide pour des personnes en difficulté et/ou en situation de souffrance psychologique, ○ Conseil et échange auprès des conseillers pour aborder une situation particulière et personnelle ou échanger sur l'opportunité d'un positionnement, ○ Si nécessaire réorienter vers un accompagnement santé. ➤ Les objectifs fixés : ○ Mettre en œuvre cette action pour 20 participants, ○ Produire un bilan pédagogique inclus au bilan final.
Autres partenaires	EUROPE (FSE)
Montant budget	26.000 €
% subvention/budget	50 %
Montant demandé	13.000 €
Subvention N-1	Sans objet
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 (1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association)

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1er juin 2013
Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CPA
Contenus et objectifs de l'action	Amélioration de l'employabilité
Public(s) cible(s)	Participants du PLE de la CPA
Nombre de participants / exposants	15 minimum
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	480	Collections	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté de Pays d'Als	13 000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	3 348	Fonds Européens	13 000
Charges de personnel	22 172	Emplois Aides (ex ONADE)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	26 000	TOTAL PRODUITS :	26 000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de 13 000 € représente 50 % du total des produits hors contributions volontaires (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille
 Le 03.../05.../2013

Cachet de l'Association :

C.E.I.V.E
 14, Quai de Rive Neuve - 13007 Marseille
 04.95.09.57.57 - Fax: 04.91.04.61.98
 Site: 484329 035 00094 APE 9499Z

N° 2013-001334	Axe N° 4	Fiche N° 06
SAC ADREP (COOPERATIVE) ACTION "PROJECTIS 13"		

Président	FAURE Michel
Siège	AIX EN PROVENCE
Objet statutaire	➤ La coopérative a pour objet la réalisation d'actions de formation professionnelle, le conseil, les études, la recherche et la commercialisation de méthodes et des outils éducatifs innovants et plus généralement les études et le conseil directement ou indirectement lié à cet objet ➤ Agrément Organisme de formation
Principales réalisations 2012	SANS OBJET
Objet de la demande de subvention 2013	➤ En 2013, l'association propose de mettre en œuvre une plateforme intitulée « PROJECTIS » qui ouvre sur des outils à géométrie variable pour travailler collectivement avec les bénéficiaires : ○ Sur leur projet professionnel et sa validation en 3 mois, pour rendre l'accompagnement vers l'emploi plus efficace (ateliers thématiques), ○ Sur les compétences transversales et d'employabilité en modules courts de 5 à 8 séances en fonction des situations selon un calendrier défini. ➤ Les objectifs qui lui sont fixés sont les suivants : ○ Réalisation de trois sessions sur trois lieux distincts (Vitrolles, Aix et Pertuis), ○ Constituer des groupes (8 à 10 personnes) cohérents, ○ Evaluation des résultats sur un plan quantitatif, sur un plan pédagogique (évaluation des progressions des participants) et sur un plan administratif (bilans intermédiaires et finaux).
Autres partenaires	EUROPE (FSE)
Montant budget	43 019 €
% subvention/budget	50 %
Montant demandé	21 509.50 €
Subvention N-1	Sans objet
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 ^{er} SEPTEMBRE 2013
Lieu(x) de réalisation	VIT-BOULLE AIX, PROVENCE
Contenus et objectifs de l'action	ONE PROVENCE
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	4 Jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	21 509,50
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel	29 503	Fonds Européens	21 509,50
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNAIE)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	3 516		
TOTAL CHARGES :	43 019	TOTAL PRODUITS :	43 019

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 21 509,50€ représente 50 % du total des produits
hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence
Le 02/09/2013

Cachet de l'Association :



ADREP
Société Anonyme Coopérative
Le Bel Ormeau H
373, avenue Jean-Paul Cassa
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 92 709 943 - APE 804 C

N° 2013-985	Axe N° 4	Fiche N°07
France BENEVOLAT – Centre du Pays d'Aix		
Fonctionnement		

Président	André GONCALVES
Siège	AIX-EN-PROVENCE
Objet statutaire	○ Promotion du bénévolat ○ Valorisation des ressources bénévoles ○ Inter médiation entre les associations et les bénévoles
Principales réalisations 2012	➤ Au-delà de ses missions d'assistance et de conseil auprès des associations, l'organisme a mis au point un « Passeport bénévole » qui est un outil de reconnaissance et de labellisation efficace pour ceux qui consacrent leur temps à la vie associative. ➤ Organisation de 5 journées de formation pour la valorisation du bénévolat ➤ Intervention avec Pôle Emploi pour favoriser la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) chez les bénévoles ➤ Action de communication en faveur du bénévolat (Panneaux lumineux, affichage Decaux, Affichage Bus)
Objet de la demande de subvention 2013	➤ La structure souhaite reconduire ses actions 2013. ➤ Elle constitue une plateforme d'inter médiation entre l'offre des bénévoles et la demande des structures associatives. ➤ Plusieurs actions seront mises en place en 2013 : ○ auprès des jeunes (lycées, CFA) concernant la sensibilisation des jeunes au bénévolat. ○ la recherche de bénévoles pour répondre aux besoins des associations d'insertion, pour des activités de secrétariat, trésorier... ○ Formation pour les « rédacteurs » qui interviendront auprès des associations pour la mise en forme de projets ○ Différentes action de communication par voir d'affichage
Autres partenaires	Département, Commune
Montant budget	21.300 €
% subvention/budget	16.43 %
Montant demandé	3.500 €
Subvention N-1	2.200 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 2.200 €

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	900	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives 740 300	1040	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
61 - Services extérieurs		Département (s) 13 FONCTIONNEMENT	5000
Sous-traitance générale FORMATION INTERNE FORMATION ASSOCIATIONS 1200. Solidarité 21 10000	800 11200	Commune (s) PERTUIS	1000
Locations mobilières et immobilières	420	Communauté du Pays d'Aix	3500
Entretien et réparation	500	Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2013)	
Assurances	120	Détail par service	
Documentation Pour associations	350		
Divers Expens Contrôles + Concomit.	580		
62 - Autres Services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications DECAUX	800		
Déplacements, missions et réceptions	2000		
Frais postaux et de télécommunication	1050	Fonds Européens	
Services bancaires		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers MANIFESTATION	1200	Autres (à détailler) Colloques } Forum } }	200
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts		Cotisations	1200
Charges sociales		Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel		total	10900
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	10400

TOTAL DEPENSES :	21300	TOTAL RECETTES :	21300
------------------	-------	------------------	-------

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (uniques-entreprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix en Provence le 12/01/2013
Signature du Président Cao

Cachet de l'Association

Le Lyrice, 41 rue de la République - 91100 Evry
Tél. 01 44 42 17 87 - Fax 01 44 42 17 87

N° GU : 2013-479 (GIP)	Axe N° 4	Fiche N° 08
GIP MISSION LOCALE DU LUBERON «Cellule emploi»		

Président	Jean-Claude BOUCHET
Siège	PERTUIS
Objet statutaire	➤ Assurer l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement vers la formation et l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans ➤ Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes devant déboucher sur des formations qualifiantes et des emplois stables
Principales réalisations 2012	En 2012, la Mission Locale a mis en œuvre son dispositif «Cellule emploi/Tremplin vers l'entreprise » visant à favoriser les rencontres et le dialogue constructif entre les entreprises du territoire et les jeunes, en vue d'aboutir à la contractualisation de coopérations choisies entre employeurs et employés de demain. L'action a permis de créer un réseau de partenaires entreprises impliquées dans l'insertion professionnelle des jeunes.
Objet de la demande de subvention 2013	En 2013, la Mission Locale se propose de poursuivre la mise en oeuvre de son dispositif en faveur du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, dans 3 directions : 1) <u>rendre lisible l'employabilité</u> : Dans le cadre d'une stratégie de parcours d'emploi contractualisée avec le jeune, il s'agit de valoriser et de travailler l'exploitation et la transférabilité de tous les potentiels opérationnels dans l'optique d'opérer des mises en relation avec les entreprises. Moyens : Ateliers collectifs et individuels avec le public de la ML. 2) <u>Poursuivre le développement</u> du réseau d'entreprises partenaires, conscientes des atouts que représentent les jeunes dans leur stratégie de développement. A ce jour la ML compte un réseau de 230 entreprises. Les chefs d'entreprises sont impliqués dans l'animation d'ateliers collectifs. 3) <u>Poursuivre et accentuer l'animation de divers espaces de rencontres jeunes/employeurs</u> (petits-déjeuners sur site, journées portes ouvertes, forums métiers, ateliers de rencontre sur les secteurs d'activité et métiers en tension, tables rondes employeurs par filière)
Autres partenaires	Etat, Pôle Emploi
Montant budget	203 377 €
% subvention/budget	30,62 %
Montant demandé	62 277 €
Subvention N-1	60.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 60.000€

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	
Lieu(x) de réalisation	Pertuis et Sud Vaucluse
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES = RECETTES (ne pas balloter les centimes d'euros)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	5570	Ressources propres	
Achats	1404	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	2166	Cotisations	
Services extérieurs	17161	Subventions demandées :	
Locations	5465	Etat (à détailler)	CPO 117710
Entretien	7050	POLE EMPLOI	19596
Sous Tractance	346	PARRAINAGE	3234
Assurances	1900	Commune (s)	
Divers documentaires francophone pour	2400	Communauté de Pays d'Als	62777
Autres Services extérieurs	21046	Organismes sociaux (à détailler)	
Honoraires	5412	Fonds Européens	
Frais Postaux - télécom	4955	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Publicité	2400	Autres recettes attendues (à détailler)	
Divers	569		
Déplacements, missions	7746		
Charges de personnel	161600		
Salaires bruts			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	203377	TOTAL PRODUITS :	203377

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire
La subvention demandée à la CPA de 62777 € représente 30,37 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Pertuis le 22/11/2012 Cachet de l'Association :

MISSION LOCALE DU LUBERON
Résidence Le Belvédère
2, Rue de Croze
84120 PERTUIS
Tél. 04.90.00.66.64 - Fax 04.90.79.66.60
J.O 13.12.00

CONVENTION N° 2013/28

**ACTION :
« Cellule emploi »**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.	La Communauté du Pays d'Aix Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc 13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1
représentée par	Monsieur Francis TAULAN, élu délégué à l'insertion, l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage
ci-après désignée	« la C.P.A. »
ET	
Le GIP	MISSION LOCALE DU LUBERON, DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTES DE VAUCLUSE
sis	Hôtel de Ville 84120 PERTUIS
représenté par	Monsieur Jean-Claude BOUCHET, en qualité de Président.
ci-après désigné	« l'opérateur »

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU la demande de subvention de l'opérateur,

VU la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix N° 2013-BXXX du 27 juin 2013 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'opérateur pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature et le coût de l'action à réaliser dans le cadre du dispositif « Cellule emploi » et les modalités de la participation de la C.P.A. à ce projet.

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'ACTION

Par la signature de la présente convention, l'opérateur s'engage à poursuivre sur 2013 la mise en oeuvre du dispositif « Cellule emploi » destiné à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi, et notamment à favoriser les rencontres et le dialogue constructif entre les entreprises du territoire et les jeunes résidant sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, et en particulier la Commune de PERTUIS, en vue d'aboutir à la contractualisation de coopérations choisies entre employeurs et employés de demain.

Pour ce faire, les actions suivantes seront mobilisées :

- 1) rendre lisible l'employabilité : Dans le cadre d'une stratégie de parcours d'emploi contractualisée avec le jeune, il s'agit de valoriser et de travailler l'exploitation et la transférabilité de tous les potentiels opérationnels dans l'optique d'opérer des mises en relation avec les entreprises. Moyens : Ateliers collectifs et individuels avec le public de la ML.
- 2) Poursuivre le développement du réseau d'entreprises partenaires, conscientes des atouts que représentent les jeunes dans leur stratégie de développement. A ce jour la ML compte un réseau de 230 entreprises. Les chefs d'entreprises sont impliqués dans l'animation d'ateliers collectifs.
- 3) Poursuivre et accentuer l'animation de divers espaces de rencontres jeunes/employeurs (petits-déjeuners sur site, journées portes ouvertes, forums métiers, ateliers de rencontre sur les secteurs d'activité et métiers en tension, tables rondes employeurs par filière).

ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel éligible du projet objet de l'article 1 est d'un montant de 203.377 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 60.000 €, soit 29,50 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 70 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Bureau Communautaire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;
- **Le solde** après production au plus tard le 30 juin 2014:
 - du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier du GIP.
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les ressources et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

- d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée, comprenant la liste des jeunes résidant sur la commune de PERTUIS, la liste des entreprises rencontrées et la liste nominative des jeunes placés en emploi à l'issue de l'action..
- des derniers bilan et compte de résultat connus de l'association certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction de la Politique de la ville et de la Cohésion Sociale, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été intégralement mobilisés pour cette dernière par l'opérateur.

Les versements seront effectués sur le compte n° 42559/00038/51020015691/51 ouvert auprès du Crédit Coopératif d'Aix-en-Provence par l'opérateur.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

Six mois au plus tard après l'échéance de la convention, l'opérateur s'engage à produire un bilan financier, qualitatif et quantitatif, attestant notamment la réalisation du plan de financement.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la CPA au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'opérateur pour le reversement des sommes indûment perçues.

Il devra produire sur simple demande, tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'opérateur s'engage à indiquer à tous les participants et au public concerné la participation de la C.P.A.

S'il est amené à conclure d'autres conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à en informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitants, bénéficiaires ultimes...).

- Toute publication ou communication relative au projet financé devra faire mention du concours de la C.P.A.

- L'opérateur s'engage à faire figurer le logo de la CPA sur l'ensemble des documents d'édition, dans le respect de la charte graphique de la CPA,
- Tout document d'édition sur lequel figure le logo de la CPA devra faire l'objet d'un « bon à tirer » validé par la Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale, avant impression,
- Toute demande d'éditorial du Président de la Communauté du Pays d'Aix devra être transmise au minimum quinze jours à l'avance
- La charte graphique est disponible auprès de la Direction de la Communication de la CPA (Voir informations sur le site WEB de la CPA ou Tél. 04.42.93.85.54.).

ARTICLE 7 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'opérateur de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **six mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'opérateur qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013 et se termine le 31 décembre 2013.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En vertu de la délibération
N° 2013- BXXX du 27 juin 2013

L'opérateur
(cachet et signature)

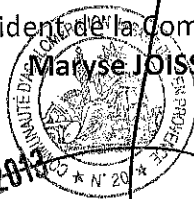
Monsieur Francis TAULAN
Elu délégué à l'Insertion, l'Emploi, la Formation
Professionnelle et l'Apprentissage
(cachet et signature)

OBJET : Développement économique et emploi - Attribution de subventions au titre de l'année 2013 aux opérateurs oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



- 3 JUIN 2013